



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

MUNICIPALITÉ

**PRÉAVIS N° 09/19
AU CONSEIL COMMUNAL**

COMPTES

2018

Saint-Sulpice, le 20 mai 2019

C O M P T E S
2 0 1 8

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles 93 lettres c) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC), et les articles 32ss du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux de l'année 2018.

Dans sa séance du 29 avril 2019, la Municipalité a adopté le compte de fonctionnement pour l'année 2018 qui s'élève à CHF 31'998'981.00.

Le compte de fonctionnement et le bilan ont été vérifiés par la Fiduciaire Fidinter à Lausanne, du 4 au 5 mai 2019. Sur la base de l'examen auquel elle s'est livrée, elle n'a pas relevé de faits qui lui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Les comptes de l'exercice 2018 sont plus favorables que prévu. Ils présentent un excédent de charges de CHF 96'726.00. Il s'agit d'une situation exceptionnelle due à un recours d'impôts qui affecte grandement et de façon positive pour la commune la facture péréquative. La marge d'autofinancement est également positive et atteint CHF 5'187'272.00. Les recettes fiscales sont aussi plus élevées que le budget. Ces points sont développés dans le présent préavis.

La situation au 31 décembre est saine, mais elle reste fragile. Elle est liée en grande partie à la facture péréquative beaucoup plus basse que prévue et sur laquelle la commune n'a pas de prise.

2. ÉTATS FINANCIERS

SOLDE DE FONCTIONNEMENT

Le solde de fonctionnement avant les écritures de bouclage présente un excédent de charges de CHF 905'686.13. Ce montant qui doit être mis en relation avec le montant de CHF 2'715'119.75 du budget, représente le résultat avant toutes les opérations qui ont été comptabilisées avec contrepartie les réserves ou les provisions. A l'exception de la dissolution de la provision pour débiteurs et recours les écritures sont la conséquence directe de décisions.

<u>Détail du résultat - Ecritures de bouclage</u>		CHF
Solde de fonctionnement brut		-905'686.13
(Excédent de charges)		
<u>Ecritures de bouclage</u>		
Dissolution provision débiteurs et recours		4'264'127.80
<u>Amortissements par les réserves</u>		
PM 04/16 Mobilier Centre 60	15'095.80	
PM 04/15 Amortissement requalification RC1 étape 3	7'517.71	
PM 17/15 Changement logiciels informatiques	3'335.40	
PM 05/17 Réfection Rue du Centre et Ch. du Bochet	64'522.54	
PM 11/17 Garderie Crédit Etude	36'238.20	
PM 03/17 Réaménagement parcelle 339	4'500.00	
PM 18/17 Modernisation connexion informatique	81'409.65	
PM 04/18 Désaffectation et réaménagement du cimetière	212.70	
PM 07/18 Remplacement d'un tracteur et d'une épaveuse	32'000.00	244'832.00
Dissolution excédent de provision débiteurs et recours		1'600'000.00
Attribution Fonds de réserve général		-1'600'000.00
Attribution Fonds Péréquation		-3'000'000.00
Attribution Fonds immeubles		-700'000.00
Résultat final (Solde de fonctionnement)		-96'726.33

La provision pour débiteurs et recours a été dissoute à hauteur du montant abandonné dans le cadre d'un recours (voir ci-dessous Impôts). Le montant des impôts présenté dans le compte de fonctionnement correspond donc à ce qu'il aurait été si ce cas exceptionnel ne s'était pas présenté.

L'attribution à la réserve de péréquation permettra d'éviter les fluctuations trop importantes à l'avenir. Le total de la réserve de péréquation représente 24% du montant des acomptes de péréquation 2019.

Comptes de fonctionnement par palier	2018 Budget	2018 Comptes
+ Total revenus de fonctionnement	26'763'758	27'638'127
+ Total revenus extraordinaires (Dissolution provision)		4'264'128
- Total charges de fonctionnement	-29'478'878	-31'998'981
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-2'715'120	-96'726
- Amortissement de préavis		-244'832
- Dissolution du Fonds de réserve débiteurs et recours		-1'600'000
- Imputations internes	-1'342'600	-1'342'600
+ Attribution au Fonds de réserve général		1'600'000
+ Attribution au Fonds immeubles		700'000
+ Attribution au Fonds de réserve péréquation		3'000'000
+ Imputations internes	1'342'600	1'342'600
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE	-2'715'120	3'358'442
+ Amortissement patrimoine financier	216'000	330'832
+ Amortissement patrimoine administratif	635'450	630'000
+ Attribution aux réserves affectées	491'010	867'999
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	-1'372'660	5'187'272

La marge d'autofinancement est particulièrement élevée en raison principalement de la réduction de la charge de péréquation due à un correctif d'impôt décrit sous la rubrique « Impôts ».

Il s'agit d'une situation exceptionnelle. La péréquation hors attribution au Fonds de réserve enregistrée dans les comptes 2018 n'est pas représentative. Les effets du correctif d'impôts est décrit sous la rubrique « péréquation ».

ANALYSE DU RÉSULTAT 2018

Montants (en milliers de CHF)		Motif
-	2'715	Excédent de charges selon budget 2018
+	133	Ecart positif sur charges du personnel (écart au budget de KCHF 76) et charges sociales (écart au budget KCHF 57)
-	125	Frais supplémentaires nets liés à la perception des impôts et à la récupération des intérêts de retard
+	1'805	Hausse des recettes fiscales nettes par rapport au budget 2018; une diminution importante de KCHF 3'475 sur IRPP est compensée par une dissolution de la provision sur débiteur
+	91	Ecart sur les revenus du Bochet 1 dû à une erreur lors du budget 2018
+	52	Ecart au budget 2018 correspondant à la diminution de charges nettes liées aux travaux pour les parcs, promenades et le cimetière
+	103	Hausse de participation des parents KCHF 72; participation OFAS KCHF 20 non budgétée et réduction de charges (hors charges du personnel) de KCHF 13 par rapport au budget 2018
+	144	Ecart positif de charges nettes pour le corps de police par rapport au budget 2018, notamment pour la participation pour la réforme policière KCHF 58 et le corps de police régional KCHF 63
+	171	Retour de péréquation 2017
+	3'754	Diminution de la péréquation et de la facture sociale par rapport au budget 2018 et selon le décompte provisoire 2018
-	3'700	Attribution aux réserves, KCHF 3'000 pour la péréquation et KCHF 700 pour les bâtiments
+	190	Divers autres écarts nets par rapports au budget 2018
-	97	Excédent de charges selon les comptes 2018

IMPÔTS

Au niveau des impôts, l'exercice 2018 a été marqué par un fait important. Il s'agit d'un recours déposé il y a plusieurs années par des contribuables et qui portait sur un montant de plus de CHF 4 millions. Ce recours ayant abouti en faveur des contribuables, le produit d'impôt attribué à la commune a été réduit d'autant.

Une provision destinée à couvrir cette perte de revenu avait été faite il y a quelques années. La dissolution de cette provision annule l'effet négatif de ce recours sur les comptes de la commune. De cette manière le montant total des revenus fiscaux présenté correspond à ce qu'il aurait été si le cas ne s'était pas présenté.

En tenant compte de ce qui précède, le montant total des recettes fiscales s'élève à CHF 21'987'189.34 soit un écart positif par rapport au budget de CHF 1'717'289.34. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales compte tenu du correctif de CHF 4'264'127.80 présentent un écart positif de CHF 503'518.07. Les droits de mutation sur les personnes physiques présentent un écart positif de CHF 467'862.30, l'impôt sur les gains immobiliers un écart positif de CHF 393'815.00.

Les pertes sur débiteurs ainsi que les intérêts rémunérateurs s'élèvent à CHF 79'964.35, soit un écart positif au budget de CHF 88'035.65.

PÉRÉQUATION

L'Administration Cantonale Vaudoise a établi le 12.04.2019 un décompte provisoire pour la péréquation 2018.

La péréquation 2018 est grandement influencée par le montant des impôts comptabilisés. L'opération extraordinaire sur les impôts mentionnée ci-dessus a pour conséquence que la valeur du point d'impôt de la commune est passée à CHF 275'285.00 alors que les acomptes de la péréquation avait été calculés sur une base de CHF 320'540.

Le point d'impôt par habitant calculé sur la base du décompte provisoire 2018 s'élève à CHF 58.96 (CHF 80.41 en 2017). On rappelle que cette valeur est utilisée pour les prélèvements péréquatifs qui sont opérés par rapport à la moyenne cantonale. Plus l'écart entre ces deux valeurs est important, plus la contribution de la commune sera importante.

Cette situation vraiment exceptionnelle a les conséquences suivantes :

- La réduction du montant payable pour la facture sociale 2018 en raison de la baisse de la valeur du point d'impôt est de CHF 2'257'107.00 par rapport au montant prévu pour les acomptes (réduction de l'écrêtage CHF 1'605'143.00, réduction des prélèvements conjoncturels CHF 52'849.00, réduction du solde CHF 599'115.00).
- Pour la péréquation directe, la baisse totale est de CHF 1'496'286.00 (Population CHF 278'208.00, Dépenses thématiques CHF 691'451.00, Alimentation CHF 526'627.00).

Le décompte provisoire de péréquation remis le 12.04.2019 par le Canton de Vaud ne tient compte ni des montants des redistributions liées aux dépenses thématiques ni des éventuels plafonnements. Le service des finances de la commune a évalué le montant à recevoir sur les dépenses thématiques à près de CHF 700'000.00 pour 2018. Le montant a été comptabilisé.

La réduction de la valeur du point d'impôt a également un impact sur d'autres dépenses telles que la réforme policière.

Afin de tenir compte des risques importants de fluctuation, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de CHF 3'000'000.00 à la réserve de péréquation. Ajouté aux CHF 799'706.00 existants, la réserve de péréquation (CHF 3'799'706.00) correspond ainsi à approximativement au montant attendu en guise de remboursement du Canton pour 2018.

Le retour péréquatif 2017 s'est élevé à CHF 171'721.00. Il s'agit de la différence entre le décompte provisoire remis le 26.04.2018 par le Canton et le décompte définitif.

Le total des charges péréquatives de 2018 (Y compris le complément 2017) basé sur le décompte provisoire et sur l'évaluation des dépenses thématiques s'élève à CHF 8'328'818 et représente 37.88 % des revenus fiscaux ou CHF 1'783.85 par habitant.

Opérations relatives à la péréquation dans les comptes 2018 (Sans réforme policière)

	2017 Complément	2018 Acomptes	2018 Complément	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Péréquation</u>				
Facture sociale	-81'219.00	7'908'977.00	-2'257'107.00	5'570'651.00
Péréquation directe rétrocession		-1'354'648.00	-969'659.00	-2'324'307.00
Péréquation directe alimentation		5'699'604.00	-526'628.00	5'172'976.00
Supplément exercice précédent	-90'502.00			-90'502.00
	-171'721.00	12'253'933.00	3'753'394.00	8'328'818.00

Provision pour péréquation 3'799'706.00

La charge de péréquation 2018 inclut les données du décompte provisoire remis par le Canton le 12 avril 2019 ainsi qu'une évaluation interne du montant à recevoir pour les dépenses thématiques.

Les éventuelles rétrocessions pour plafonnement ne sont pas prises en considération. Le décompte provisoire du canton ne donne pas encore d'information à ce sujet.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2018, la trésorerie s'élevait CHF 12'400'638.90. La ligne de crédit auprès de la BCV (CHF 1'100'000.00) n'a pas été utilisée en 2018, tout comme celle de CHF 1'500'000.00 auprès du Crédit Suisse.

La variation de la trésorerie en 2018 doit être mise en perspective avec la diminution des engagements à court terme de CHF 1'947'875.87 et la diminution des débiteurs CHF 1'253'863.00.

Année	Montant
31.12.2008	13'199'503.75
31.12.2009	11'034'876.77
31.12.2010	12'004'988.46
31.12.2011	13'480'430.69
31.12.2012	14'935'350.84
31.12.2013	16'453'403.44
31.12.2014	3'785'449.32
31.12.2015	11'279'012.14
31.12.2016	9'750'539.01
31.12.2017	12'751'952.65
31.12.2018	12'400'638.90

RESERVES ET PROVISIONS

La Municipalité propose de répartir le solde du compte de fonctionnement (excédent de charge) comme suit :

	Montant
Imputation à la Réserve Générale	CHF 96'726.33
Total	CHF 96'726.33

La provision pour « impôts, pertes sur débiteurs et recours » a été en partie utilisée (CHF 4'264'128.00) pour couvrir la diminution des revenus d'impôts liée à des recours qui ont abouti en faveur des contribuables. Un excédent de provision de CHF 1'600'000.00 a été dissout et attribué à la réserve générale. Le solde de soit CHF 2'006'872.20, correspond à la provision nécessaire à la couverture des risques de pertes encore ouverts.

Un montant de CHF 700'000.00 a été attribué à la réserve « Bâtiments communaux et scolaires » afin de couvrir les besoins identifiés.

ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE

Un emprunt auprès du fonds de pension de la Poste de CHF 12'000'000.00 a été conclu en 2015 pour une échéance de 20 ans au taux de 1.14 %. Il convient de rappeler que cet emprunt n'est pas amorti en l'état.

Un autre emprunt de CHF 3'000'000.00 à taux négatif auprès de la VZ Depotbank AG à Zürich, a été souscrit pour une période de trois mois renouvelables. Le taux est de -0.30 %.

ORGANE DE RÉVISION

Pour le 6^{ème} exercice consécutif, la fiduciaire Fidinter SA, à Lausanne, a procédé au contrôle des comptes.

3. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n°09/19
- vu les comptes communaux 2018 ainsi que ceux des ententes intercommunales
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

D É C I D E

1. d'accepter les comptes 2018, et le bilan au 31 décembre 2018, tels que présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2018.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2019.

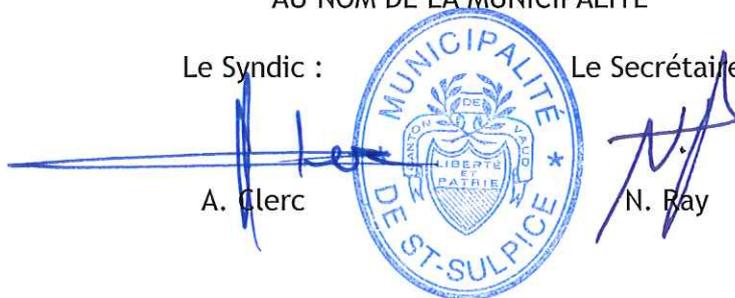
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

A. Clerc

Le Secrétaire :

N. Bay



Délégué municipal : M. Alain Clerc, Syndic

Annexe : Comptes 2018